

**Bonjour à toutes et à tous, nous sommes très heureux de recevoir Adeline Hazan et Martine Roure**

Adeline Hazan : Bonjour. Je suis très contente d'être parmi vous pour dialoguer sur un sujet qui représente un enjeu important de la construction politique et de l'espace judiciaire européen.

Martine Roure : Bonjour. Je suis ravie d'être avec vous en direct car nous nous posons tous beaucoup de questions face au désespoir que nous rencontrons tous les jours dans nos rues.

**Zim : Quelles sont vos idées en matière d'immigration ?**

M.Roure : Quand vous parlez d'immigration, vous parlez d'immigration régulière ou d'immigration clandestine ? Il convient d'être plus précis pour une véritable réponse.

A.Hazan : L'enjeu est d'arriver à une harmonisation des conditions d'entrée et de sortie dans l'UE, pour autant qu'on ne construise pas une Europe forteresse dont les frontières seraient bouclées au reste du monde.

**Mitterandiste : Est-ce que Sangatte est un vrai problème ?**

A.Hazan : Sangatte est un vrai problème, mais sa suppression n'a rien réglé si ce n'est de déplacer le problème des réfugiés.

M.Roure : Il y a des Sangatte un peu partout en France et nous pouvons aussi trouver terrible les immigrés qui attendent place Carnot à Lyon tous les jours par beau temps et mauvais temps afin de demander l'asile. Ils ne sont pas sous un toit, ils ne sont pas à Sangatte, mais ils sont dans le désespoir.

**Johnny : La droite dit qu'il faut plus de travailleurs immigrés, qu'en pensez-vous ?**

A.Hazan : La droite n'a jamais dit ça. Simplement dans le débat actuel, de plus en plus de personnes constatent qu'on a un vrai problème démographique et qu'on sera obligé de faire appel à une immigration économique étrangère qu'on le veuille ou non. La gauche réfléchit là-dessus. Certains proposent même des politiques de quotas. C'est une question qui se pose à l'ensemble des partis politiques.

M.Roure : Actuellement, il n'y a pas de politique d'immigration légale sérieuse. Et c'est bien pourquoi nous sommes face à une immigration clandestine, dont certains sont contents puisqu'ils l'utilisent au noir.

**Jolo : Je parle d'immigration clandestine...**

M.Roure : Je reviens à ma réponse précédente, c'est-à-dire quand il y a immigration clandestine. Car actuellement, il n'y a aucun moyen sérieux d'immigration légale en France. Et les personnes qui ont des problèmes réels dans leurs pays, de persécution ou d'ordre économique, n'ont actuellement que ce moyen pour pénétrer sur notre territoire. C'est bien pourquoi il y a tant de demandeurs d'asile.

**MultiCassagnes : L'Europe a-t-elle une vraie politique de droit d'asile ?**

A. Hazan : Non. C'est un des échecs de ces dernières années. Malgré des déclarations prises par le traité d'Amsterdam et confirmée en Finlande en 1999, l'harmonisation des conditions d'asile ne s'est pas faite ou très peu pour plusieurs types de raisons : c'est compliqué techniquement mais surtout la volonté politique n'a pas été suivie des faits.

M.Roure : Les politiques sont très différentes d'un pays à l'autre. Les gouvernements sont encore très jaloux de leurs prérogatives et ils ont de la difficulté à voir apparaître des directives qui leur sont imposables.

A.Hazan : La situation politique a changé depuis le traité de Finlande ou il y avait une majorité de pays européens gouvernés à gauche. Il n'en reste plus que 4 à ce jour et la conception politique du droit d'asile varie en fonction de l'appartenance politique.

**Popi : Le droit d'asile s'adresse à qui ?**

A.Hazan : Le droit d'asile s'adresse aux gens qui subissent des persécutions dans leurs pays du fait de leur race, de leur appartenance religieuse, politique, etc.

M.Roure : Ces persécutions ne devaient pas être faites par d'autres personnes que l'Etat. Et c'est pourquoi les Algériens qui subissaient des violences de la part de groupes armés, mais pas du gouvernement, ne pouvaient pas demander l'asile conventionnel. Ils demandaient alors l'asile territorial qui ne donnait que le droit d'être sur le territoire mais aucun autre droit (droit au travail, au logement...). Nous avons donc demandé, les militants de gauche et les associations à ce que l'asile territorial ouvre les mêmes droits que l'asile conventionnel. On constate que de plus en plus de personnes demandent l'asile, que de moins en moins de personnes l'obtiennent, du fait d'une interprétation de plus en plus restrictive de la convention de Genève. Il y a de plus en plus de demandes d'asile, qui sont économiques, du fait des conditions de vie des personnes qui la demandent. Le taux de reconnaissance de l'état de réfugiés était de 77,9% en 1981 et on constatait qu'il était passé à 15,5% en 1990. Et depuis les taux d'admission baissent régulièrement.

**Archibald : Est-ce que les DOM-TOM sont concernés par le droit d'asile ?**

A.Hazan : Les DOM-TOM, c'est la France. Les mêmes règles d'asile s'appliquent de la même façon.

**Max : Quelle est la position des socialistes anglais sur le droit d'asile ?**

A.Hazan : L'Angleterre est spécifiquement confrontée à une demande forte d'asile dû au fait que les demandeurs d'asile en Angleterre avait le droit au travail jusqu'à une période très récente alors qu'en France il a été supprimé depuis le début des années 90. C'est pourquoi de nombreux étrangers allaient à Sangatte pour rejoindre l'Angleterre.

**Viorel : Doit-on demander le droit d'asile à la France ou à l'Europe ?**

M.Roure : On doit demander le droit d'asile dans le pays dans lequel on arrive. Mais parfois il y a donc des clandestins qui traversent l'Italie et qui tiennent à demander l'asile en France et qui ne se font pas reconnaître dans les pays qu'ils traversent.

A.Hazan : Par ailleurs, depuis la Convention de Dublin, le fait de demander l'asile dans un pays empêche de le demander ensuite dans un autre pays.

**Gendou : L'abolition des frontières change-t-elle quelque chose au droit d'asile ?**

A.Hazan : Oui. Elle change du fait que quelqu'un qui a demandé le droit d'asile dans un pays ne peut plus le demander dans un autre pays de l'UE.

**Minimus : Si on établissait une citoyenneté européenne, cela ne résoudrait-il pas le problème ?**

A. Hazan : La citoyenneté n'est pas précisément cela. C'est un ensemble de droits et de devoirs. Mais cela ne remplacera pas la question de l'asile et de l'immigration.

M. Roure : En fait, il faut surtout harmoniser notre accueil, avoir des règles communes et surtout avoir une politique d'immigration vraie. C'est plutôt dans ce sens qu'on arrivera à faire face à ces demandes. La citoyenneté européenne ne résoudra pas ces problèmes, et pour l'obtenir il faudra bien avoir des critères et avoir des règles communes.

**Marsouin : Qui demande le plus le droit d'asile ?**

M. Roure : Cela dépend des périodes, des crises dans le monde. Actuellement, par exemple à Lyon, il y a beaucoup de Géorgiens, de Tchétchènes... et surtout beaucoup de jeunes femmes de Sierra Leone qui sont embarquées dans des réseaux de traite et de prostitution. Elles vivent des choses terribles qu'il convient de s'en préoccuper car c'est inacceptable.

**Paul-Emile : N'y a-t'il pas des faux dossiers dans ceux qui demandent le droit d'asile ?**

A. Hazan : Oui. C'est ce que nous disions tout à l'heure. Il y a beaucoup de demandes qui ont en réalité comme motif la situation économique de la personne et non sa situation politique. Et pour tenter de régler cela il faudrait se poser la question que les pays riches devraient apporter au pays en voie de développement.

M. Roure : Si les personnes qui ont des situations économiques très difficiles demandent l'asile c'est parce qu'actuellement c'est le seul moyen de rester sur le territoire. Il faut le répéter il n'y a pas d'autres moyens. Il faut savoir qu'ils sont dans une telle détresse que certains préfèrent vivre dans la misère chez nous que dans l'horreur chez eux.

**Make-it : Le fait que le FN soit présent au Parlement ne pose-t-il pas problème ?**

M. Roure : Cela pose toujours problème de voir un parti d'extrême droite dans une enceinte politique, mais cela signifie que cela a été la volonté des électeurs. Donc, il faut lutter contre les causes qui conduisent des personnes à voter pour l'extrême droit plutôt que de les interdire.

Nous sommes en démocratie et c'est à nous d'expliquer que les soi-disant remèdes proposés par l'extrême droite sont fallacieux, dangereux, et que quelque part ils se moquent des gens en mettant en avant ce qu'il y a de plus mauvais dans l'être humain. Il faut savoir tout de même qu'au Parlement européen, ils ne sont pas très nombreux et ne peuvent jouer sur des effets de tribune comme ils le font habituellement. En effet, les interventions sont courtes et s'ils dépassent leur temps de parole, on leur coupe le micro. Et de toute façon, ils ne sont pas traduits.

**Domdom42 : Actuellement vous réfléchissez au droit d'asile ?**

A. Hazan : On est toutes les deux membres de la commission affaires intérieures et des libertés et des droits des citoyens. L'asile représente un des gros dossiers traités en permanence depuis 4 ans.

M. Roure : Au niveau du PS, nous travaillons très sérieusement sur ce sujet qui nous paraît essentiel pour le présent et pour l'avenir.

**Soffie : Ne devrait-on pas confier le droit d'asile à une ONG totalement indépendante ?**

M. Roure : Non ce n'est pas possible. Notons que le HCR existe, qu'il est une pièce essentielle du dispositif, mais en démocratie c'est tout de même les élus du peuple qui prennent les décisions finales surtout dans ce domaine.

A. Hazan : Il faut préciser que le droit d'asile est accordé par l'OFPRA qui dépend du Ministère des Affaires étrangères, avec possibilité de recours devant la justice administrative. Mais cette compétence ne pourrait revenir à une ONG dont ce n'est pas la mission.

**Worrynot : Je ne comprends pas comment le droit d'asile peut concerner l'Europe alors que nous sommes encore des pays indépendants, non ?**

A. Hazan : Ce n'est pas légiféré par l'Europe, mais il est nécessaire d'harmoniser les législations pour éviter que tous les demandeurs d'asile se focalisent uniquement sur un pays par exemple l'Angleterre dont les conditions d'entrée sont plus faciles.

Donc les pays sont indépendants mais l'enjeu est d'harmoniser leurs conditions d'asile afin d'équilibrer la charge des demandeurs sur plusieurs pays. Mais effectivement un demandeur d'asile ne le demande pas en Europe, il le demande en France, en Allemagne....

M. Roure : Nous avons des politiques nationales, mais aussi communautaires puisque l'Europe communautaire est en construction, et que cette politique communautaire de l'asile a été définie en Finlande de façon à maîtriser les flux migratoires et aussi pour répondre aux défis démographiques, économiques, géographiques, parce qu'il n'y a pas qu'au niveau de l'UE qu'on arrivera à relever ces défis. C'est illusoire de penser qu'on pourra y répondre chacun à l'intérieur de ses frontières.

**Renaud : Quelle est notre politique de droit d'asile vis-à-vis de la Libye et de l'Afrique ?**

M. Roure : Il n'y a pas de politique spéciale vis-à-vis de la Libye. Et au niveau de l'Afrique, cela dépend des pays. N'oublions pas qu'il y a des pays en Afrique parfaitement démocratiques.

**Mazout : Suffit-il d'habiter un pays pour être reconnu comme réfugié politique ?**

M. Roure : Lors de la guerre du Kosovo, les réfugiés de ce pays ont été immédiatement accueillis et ont reçus une attestation provisoire de séjour. Mais si la question est de savoir s'il suffit d'arriver dans un pays pour obtenir un statut de réfugié la réponse est négative comme nous l'avons expliqué précédemment. Il faut savoir qu'il existe des pays en guerre et que dans ces conditions en effet l'accueil est différent.

**Anne : Qu'avez-vous pensé de la position des altermondialistes sur le droit d'asile ?**

M. Roure : L'idéal serait de pouvoir répondre à tous les désespoirs de façon satisfaisante. Nous avons la chance d'être nés dans un pays démocratique, certains n'ont pas eu cette chance. Je suis sûre que si j'avais des problèmes insurmontables pour vivre ou même survivre, je chercherais ailleurs. Il faut donc toujours être à l'écoute des autres. Par contre, il y a la réalité. Et faire coexister deux idées qui paraissent incompatibles à savoir la compassion et l'accueil et les possibilités d'accueil serait idéal mais nous savons bien que ce n'est pas réaliste. C'est pourquoi, il faut trouver des solutions cohérentes pour pouvoir se dire qu'on a cherché le meilleur.

**Merci beaucoup, le mot de la fin ?**

A.Hazan : Cette question de l'asile est donc complexe, elle est difficile à gérer au niveau européen par ce que les Etats n'abandonnent pas facilement cette prérogative d'accorder l'entrée sur le territoire. Mais en même temps il est indispensable de raisonner au niveau européen et national. C'est pourquoi l'harmonisation des procédures est indispensable. C'est un des grands enjeux de la construction d'une Europe politique et de la construction d'une identité européenne. Merci à vous pour cet échange fructueux en espérant avoir répondu à vos questions.

M.Roure : Nous ne nous soustrairons pas à nos responsabilités en tant que nation riche. Nous avons un devoir de solidarité envers d'autres êtres humains et nous devons accueillir les victimes de l'oppression et de l'extrême pauvreté dans la mesure de nos moyens. Je rappellerai une phrase de Saint Benoît qui parlait de l'homme en disant : « Il n'oublie jamais qu'il est fragile lui aussi, il se rappelle qu'il ne faut pas écraser le roseau déjà fendu ». Merci à tous.